



Ville de Marnay

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MARS 2024

Sous la présidence de Vincent BALLOT, Maire de Marnay

Membres présents : BALLOT Vincent – BERÇOT Françoise - DARROY Bernadette – DUTILLEUL Bernard - FASSET Jean-Louis – GIRARD Bernard – GROSJEAN Sandrine - MADIOT Bernadette – MORCHE Bernard – MOUCHOT Yves – SCHWEITZER Annie - ZANGIACOMI Pierre

Absente excusée : MERCIER Mélanie

Pouvoirs : THIELLEY Bénédicte à GIRARD Bernard - RONDOT Jérémy à BALLOT Vincent
M.GIRARD Bernard a été nommé secrétaire.

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués :15

Nombre de conseillers pour quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour:

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22/02/2024 ;
- Budget communal : vote du compte de gestion et du compte administratif 2023, affectation des résultats, budget primitif 2024 ;
- Taux d'imposition 2024 ;
- Subventions 2024 aux associations ;
- Travaux MFS/Agence postale et mairie : avenant n°1 aux travaux (lot 1/2/3/4/10/11) ;
- Acquisition des parcelles C 189 et ZE 57 (annule et remplace la délibération 2022/51 du 13 octobre 2022 ;
- SIED 70 : optimisation de l'installation communale de l'éclairage public/passage en leds (dernière tranche) ;
- Bibliothèque : demande de subvention au département pour l'informatisation et l'acquisition de matériel informatique et multimédia ;
- Demande d'autorisation environnementale unique présentée par la communauté de communes du val marnaysien en vue de l'aménagement de la zone d'activités des plantes : avis ;
- Maison France Services : demande de subvention FNADT 2024 pour le fonctionnement du service ;
- Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22/02/2024

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la précédente séance du 22 février 2024

Aucune observation n'est formulée.

Vote : 14 pour

2. Budget communal : vote du compte de gestion et du compte administratif 2023, affectation des résultats, budget primitif 2024

Compte de gestion

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Receveur municipal du Service de Gestion Comptable de GRAY.

L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Mairie et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal étant identiques, le Maire propose de valider le compte de gestion 2023.

Vote : 14 pour

Compte administratif

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte administratif et simultanément à celle du budget. Le budget doit être présenté à l'équilibre, tant sur la partie fonctionnement que sur la partie investissement. Les charges ont augmenté de 136 617,78€ (postes locations, entretien de voirie, carburant et animations). Les produits dans le même temps n'ont évolué que de 47436,40€, d'où une dégradation de la capacité d'autofinancement.

Conformément à la loi, M. le Maire ne participe pas au vote et laisse le conseil municipal se prononcer sur les comptes administratifs.

<u>INVESTISSEMENT :</u>		<u>FONCTIONNEMENT :</u>	
Dépenses :		Dépenses :	
Prévus :	3 348 204.70	Prévus :	1 421 743.62
Réalisé :	984 792.31	Réalisé :	1 050 730.14
Reste à réaliser	823 800.00	Reste à réaliser :	0.00
Recettes :		Recettes :	
Prévus :	3 348 204.70	Prévus :	1 421 743.62
Réalisé :	595 163.00	Réalisé :	1 449 482.70
Reste à réaliser :	609 000.00	Reste à réaliser :	0.00
<u>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :</u>			
Investissement :		- 604 429.31	
Fonctionnement :		+ 398 752.56	
Résultat global :		- 205 676.75	

Vote : 12 voix pour.

Affectation des résultats

Lecture est faite des différentes affectations des résultats de fonctionnement.

Affectation du résultat de l'exercice 2023 de la Commune :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

171 431.94 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

227 320.62 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

398 752.56 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-389 629.31 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

-214 800.00 €

Besoin de financement F

=D+E

-604 429.31 €

AFFECTATION = C

=G+H

398 752.56 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

398 752.56 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

0.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

Vote : 14 pour

Budget primitif 2024

La commission finance s'est réunie plusieurs fois pour statuer sur les dépenses prévues sur l'année 2024. Le Maire propose de valider les investissements retenus pour cette année.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 360 559.75	1 360 559.75
Investissement	3 037 292.31	3 037 292.31
TOTAL	4 357 852.06	4 357 852.06

La présentation de ce budget est faite par chapitre dont le détail est le suivant :

Section de Fonctionnement

Les dépenses :

Chapitre	Libellé	BP 2024
011	Charges générales	356 300.00
012	Charges de personnel	489 705.00
014	Atténuation de produits	134 902.00
65	Autres charges de gestion courantes	170 377.00
66	Charges financières	24 600.00
67	Charges spécifiques	300.00
68	Dotations aux provisions	3 554.00
042	Opérations d'ordre entre sections	17 814.00
023	Virement à la section d'investissement	163 047.75

Les recettes :

Chapitre	Libellé	BP 2024
013	Atténuation de charges	-
70	Produits des services	33 650.00
731	Fiscalité locale	451 540.00
73	Impôts et taxes	332 251.00

74	Dotations et participations	426 473.00
75	Autres produits de gestion courante	110 165.75
76	Produits financiers	20.00
77	Produits spécifiques	6 500.00

La section d'investissement

Les dépenses :

Chapitre	Libellé	BP 2024
16	Remboursement capital	154 000.00
10	Dotations, fonds divers	37 179.00
20	Immobilisations incorporelles	96 280.00
21	Immobilisations corporelles	827 204.00
23	Travaux en cours	1 433 000.00
041	Opérations patrimoniales	100 000.00
001	Déficit d'investissement reporté	389 629.31

Les recettes :

Chapitre	Libellé	BP 2024
16	Emprunt	863 960.00
10	Dotations (FCTVA, TA)	439 271.56
13	Subventions d'investissement	1 313 699.00
024	Produits des cessions	179 500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	163 047.75
040	Opérations d'ordre entre sections	17 814.00
041	Opérations patrimoniales	100 000.00

Vote : 14 pour

3. Taux d'imposition 2024

Compte-tenu de l'augmentation des charges de fonctionnement, des investissements en cours (Maison France Service, toit de l'église), de ceux prévus pour 2024 (travaux d'électricité et de voiries) et de la baisse de la capacité d'autofinancement, Monsieur le Maire propose 3 simulations pour une augmentation des taxes.

SIMULATION AUGMENTATION DES IMPOTS PART COMMUNALE 2024

	Sans augmentation	Simul 1	Simul 2	Simul 3
TFB	35.5	36.39	37.24	38.11
TFNB	24.36	24.97	25.55	26.15
TH	10.66	10.93	11.18	11.44

Recette prévue	411522	432009	451562	471584
Recette supplémentaire		20487	40040	60062

Pour info, en 2023

381501

Après discussion, le choix se porte sur le scénario numéro 2.

Monsieur le Maire propose donc de fixer les taux des taxes locales pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.24 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25.55 %
- Taxe habitation : 11.18%

Un conseiller regrette que ce sujet n'ait pas été évoqué lors de la dernière commission finance. En effet les informations sur les dotations et les bases fiscales n'étaient pas connues lors de cette réunion et au vu des investissements en cours, la commune doit se créer une marge de manœuvre.

Vote : 12 pour, 1 contre, 1 abstention

4. Subventions 2024 aux associations

La commission finances propose aux membres du conseil d'attribuer les subventions suivant le tableau ci-dessous. Le conseil décide de verser les subventions aux associations ci-dessous pour l'année 2024

Ces dépenses seront imputées au chapitre 65 article 65748.

Nom association	Subvention 2024
CARNAVAL	1000 €
FESTIMOMES	1000 €
HARMONIE DE PIN	1200 €

AUDAB révision PLU	13 750 €
TOTAL	16 950 €

Vote : 14 pour

5. Travaux MFS/Agence postale et mairie : avenants aux travaux (lot 1/2/3/4/10/11)

M. le Maire présente au conseil les différents avenants relatifs au marché de création d'une Maison France Services/agence postale et réaménagement du secrétariat de mairie :

Lot 01 – Gros œuvre-Démolitions (Entreprise PETIGNY CONSTRUCTION)

L'objet de ces avenants concerne les travaux modificatifs suivants :

- N°1 : Dépose supplémentaire de l'isolant existant en combles + 2 226.73 € HT
- N°2 : Fabrication d'une dalle de fond de fosse à -130 cm du sol fini + 719.11 € HT
- N°3 : Dépose d'un conduit de cheminée en combles + 1725.00 € HT

Le montant des avenants pour le lot 01 s'élève à 4 670.84 € HT et modifie le marché de la façon suivante :

TOTAL	HT	TTC
Montant initial du marché	157 466.03	188 959.24
Montant des avenants 1,2 et 3	+ 4 670.84	+ 5 613.01
Nouveau montant du marché	162 136.87	194 572.25

Lot 02 – Menuiseries extérieures bois (ESPACE MENUISERIE)

L'objet de ces avenants concerne les travaux modificatifs suivants :

- N°1 : Fabrication et pose d'un doublage avec tablette sur les vitraux existants + 15856.80 € HT
- N°2 : Fourniture et pose d'un châssis fixe avec désenfumage dans une ouverture existante de la cage d'escalier + 3 150 € HT
- N°3 : Fourniture et pose d'un panneau d'affichage avec vitrine sur le bardage sous porche + 1944.00 € HT
- N°4 : réfection de la porte en bois sous l'escalier au lieu du remplacement total prévu au marché – 305.00 € HT

Le montant de ces avenants s'élève à + 20 645.80 € HT et modifie le marché de la façon suivante :

TOTAL	HT	TTC
Montant initial du marché	58 273.89	69 928.67
Montant des avenants 1,2,3,4	+ 20 645.80	+ 24 774.96
Nouveau montant du marché	78 919.69	94 703.63

Lot 03 – Menuiseries intérieures bois (MAIGNAN)

L'objet de cet avenant N°1 concerne les travaux modificatifs suivants :

Fourniture et pose d'une porte coupe-feu dans le bureau MFS étage 03, porte 12+11 retirées – 712.00 € HT

Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à – 712.00 € HT et modifie le marché de la façon suivante :

TOTAL	HT	TTC
Montant initial du marché	86 772.49	104 126.99
Montant de l'avenant n° 1	- 712.00	- 854.40
Nouveau montant du marché	86 060.49	103 272.59

Lot 04 – Plâtrerie (LARANJEIRA & DUCHAUD)

L'objet de ces avenants concerne les travaux modificatifs suivants :

- N°1 : Fourniture et pose de cloison, faux-plafond et chape sèche coupe-feu 1h dans le bureau 03 + 5160.61 € HT
- N°2 : Fourniture et pose de contre-cloisons et faux plafond dans les locaux MFS au R+1 + 1857.44 € HT

Le montant des avenants s'élève à +7 018.05 € HT et modifie le marché de la façon suivante :

TOTAL	HT	TTC
Montant initial du marché	29 626.00	35 551.20
Montant des avenants	+ 7018.05	+ 8421.66
Nouveau montant du marché	36 644.05	43 972.86

Lot 10/11 – Chauffage/ventilation-Plomberie/Sanitaire (FRANC COMTOISE DE CONFORT)

L'objet de ces avenants concerne les travaux modificatifs suivants :

- N°1 : Dépose radiateurs existants, fourniture et pose de ventilo-convecteurs dans les bureaux 01,02,03 et la salle de réunion + 6 502.96 € HT
- N°2 : Fourniture et pose de ventilateurs de plafond dans les zones d'accueil de la mairie et agence postale + 1 378.08 € HT
- N°3 : Fourniture et pose d'un radiateur dans le hall R+1 + 763.79 € HT
- N°4 : Correction des quantitatifs de réseau de chauffage par rapport au DCE + 1 874.30 € HT
- N°5 : retirer prévisions du marché pour mitigeur du lave main au R+1 - 853.96 € HT

Le montant des avenants s'élève à +9 665.17 € HT et modifie le marché de la façon suivante :

TOTAL	HT	TTC
Montant initial du marché	127 059.27	152 471.12
Montant des avenants	+ 9 665.17	+ 11 598.21
Nouveau montant du marché	136 724.44	164 069.33

Le montant total des avenants s'élève à 41 287.86 € HT

Le Maire demande l'autorisation de signer ces avenants

Vote :14 pour

6. Acquisition des parcelles C 189 et ZE 57 (annule et remplace la délibération 2022/51 du 13 octobre 2022)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 octobre 2022 concernant l'acquisition des parcelles cadastrées C 189 et ZE 57 appartenant à Madame GAINET Madeleine. La SAFER a exercé son droit de préemption sur ces terrains, la commune s'est donc portée candidate et a été retenue.

Un prix de cession pour les parcelles C 189 et ZE 57 a été acté par la SAFER à 4920 € TTC
Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Le Maire propose donc :

- D'acquérir les parcelles suivantes au prix de 4 920 euros TTC :

C 189	20 ares 70 centiares	Me Thierry LUSSIAUD
ZE 57	96 ares 60 centiares	Me Thierry LUSSIAUD

- De prendre en charge tous les frais résultants de cette transaction,
- De l'autoriser ou un de ses adjoints à signer l'acte notarié au nom et pour le compte de la commune de Marnay, auprès de Maître Thierry LUSSIAUD, notaire à Marnay.
- De l'autoriser à signer le bail à ferme pour la parcelle ZE 57 loué par Monsieur GUIERDET Nicolas.

Vote : 14 voix pour.

7. SIED 70 : optimisation de l'installation communale de l'éclairage public/passage en leds (dernière tranche)

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de poursuivre les travaux d'optimisation de l'installation communale d'éclairage public sur l'intégralité du territoire communal.

En effet, de nombreux luminaires de la commune sont équipés de ballons fluorescents (lampes à vapeur de mercure) et sodium haute pression. Il est donc souhaitable, d'une part, de procéder au remplacement des luminaires contenant ces sources lumineuses et, d'autre part, de prévoir l'installation d'appareils permettant des économies d'électricité.

Selon les dispositions actuellement en vigueur et sous réserve de démontrer une économie de consommation électrique supérieure à 50% sur les luminaires remplacés et d'installer des matériels approuvés, monsieur le maire précise que ces travaux pourraient être aidés par le SIED 70 qui prendrait en charge :

- 40 % du montant total hors TVA avec une assiette subventionnable au plus égale à 450 € par luminaire ;
- L'intégralité du coût des prestations de service qu'il assurerait si la commune lui confiait la réalisation des travaux.

Pour être agréés, les luminaires devront respecter les exigences suivantes :

- Ensemble fermé d'un degré de protection (IP) égal au moins à 55,
- Efficacité lumineuse de l'ensemble (lampe + auxiliaire d'alimentation) ≥ 90 lumens par watt,
- Valeur du pourcentage de flux de lampe sortant directement dirigé vers l'hémisphère supérieur du luminaire (ULOR) $\leq 3\%$ en éclairage fonctionnel et $< 15\%$ en éclairage d'ambiance.

Monsieur le maire précise que la réalisation de l'étude et des travaux pourra être confiée au SIED 70 dans le cadre de ses compétences optionnelles ou à toute autre entreprise que la commune pourra retenir.

Dans le cas où la commune resterait maître d'ouvrage des travaux, pour bénéficier de la participation du SIED 70 elle devra lui avoir transmis avant les travaux une délibération demandant le financement syndical.

Monsieur le maire indique que ces travaux d'amélioration de performances énergétiques sont valorisables par le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) et que le SIED 70, en tant que groupement de collectivités, est éligible à ce dispositif.

Monsieur le Maire précise que la Commune devra transférer au SIED 70 l'intégralité des CEE générés par ces travaux en contrepartie de l'aide apportée. Pour cela, la Commune mandatera au SIED 70 la gestion et la valorisation des CEE et lui délèguera la signature des engagements et documents nécessaires à la demande de CEE auprès des services de l'Etat.

Vote : 14 voix pour.

8. Bibliothèque : demande de subvention au département pour l'informatisation et l'acquisition de matériel informatique et multimédia

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'au titre de l'aide à l'informatisation de la bibliothèque (logiciel de gestion du fonds et des prêts) et de l'acquisition de matériel informatique et multimédia, le Conseil Départemental de Haute-Saône ainsi que la DRAC sont susceptibles d'allouer une subvention à la commune.

La bibliothèque de Marnay souhaiterait réinformatiser son fonctionnement et sa gestion, ce qui lui permettrait de moderniser ses services, d'améliorer sa visibilité et d'élargir ses

activités. Actuellement, la bibliothèque dispose d'un petit logiciel gratuit pris sur internet qui ne permet que de faire de la gestion de prêt aux usagers.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES HT	Montant		RECETTES	Montant
Logiciel	5 610 €		DRAC Région 30 %	2 073 €
Ordinateur	758 €		CD 70	2 250 € logiciel 420 € ordinateur
Codes-barres	150 €		Autofinancement	2 171€
Cartes lecteurs	396 €			
TOTAL	6 914 €			6 914 €

Vote : 14 voix pour.

9. Demande d'autorisation environnementale unique présentée par la communauté de communes du val marnaysien en vue de l'aménagement de la zone d'activités des plantes : avis
--

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes du val Marnaysien a déposé une demande d'autorisation environnementale unique en vue de l'aménagement de la zone d'activités des Plantes.

Par courrier daté du 23 janvier 2023, Monsieur le Préfet de la Haute-Saône a saisi notre commune concernant l'ouverture d'une enquête publique qui a eu lieu du 19 février au 19 mars 2024.

Monsieur le Préfet appelle dans ce courrier le Conseil Municipal de Marnay à donner son avis sur cette demande d'autorisation environnementale unique au regard des incidences environnementales, et ce, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de ladite enquête publique.

Le Maire propose d'émettre un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale. Il souhaite que les remarques consignées dans le registre d'enquête par le maire et que la désimperméabilisations des sols, la récupération des eaux de pluie et le maintien des espèces soient pris en compte lors de l'aménagement de cette zone.

Vote : 14 voix pour.

10. Maison France Services : demande de subvention FNADT 2024 pour le fonctionnement du service

Monsieur le Maire rappelle que l'espace France Services est ouvert depuis le 1^{er} avril 2022 au sein des locaux de la Mairie.

Il souligne que dans le cadre du financement national des structures France Services, des subventions d'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire et au titre du Fonds National France Services peuvent être attribuées pour le fonctionnement du service.

Le Maire présente le bilan financier et le rapport d'activité du service pour 2023.

Il propose de solliciter l'aide de l'état au titre du FNADT et du FNS pour le fonctionnement de l'espace France Services à hauteur de 35000 euros et demande l'autorisation de signer tout document relatif à la présente délibération.

Vote : 14 voix pour.

11. Questions diverses

Monsieur le Maire nous informe de l'augmentation de la prestation du cinéma itinérant « Ecran Mobile ». La commune souhaite accepter la hausse mais en contrepartie une augmentation du billet sera nécessaire avec un tarif différencié pour les personnes de l'extérieur.

Mme BALLOT Noelle a le projet de mettre sur pied un spectacle courant mai 2024 avec la participation de la compagnie « La Salamandre » avec déambulation du bois de la Lisa au souvenir français.

Depuis 2019, la fréquentation de la poste ne fait que diminuer. 75 visites/jour en 2019, 53 en 2021. De ce fait, le bureau de poste va fermer, mais le service de distribution par les facteurs sera maintenu. La Mairie a décidé de maintenir ce service qui ouvrira dans ces nouveaux locaux début 2025.

Monsieur le Maire propose de réfléchir pour le prochain conseil municipal sur un lieu de mémoire pour célébrer le travail accompli par Serge MANDRET. L'idée porterait sur l'espace du moulin...

Dernièrement une parcelle de bois d'environ 5 hectares achetée aux enchères publiques à été broyée par l'acquéreur. Dommage, car deux associations s'étaient entendues pour conserver cette parcelle en l'état. L'office français de la Biodiversité n'a rien trouvé à redire...

Monsieur le Maire soumet aux conseillers l'idée de faire une visite de chantier de l'église et de la Maison France Service lors d'un prochain conseil municipal.

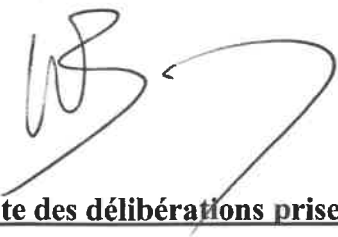
L'assemblée générale des cités comtoises de Bourgogne Franche-Comté aura lieu le 04/05 à Beaune, tout conseiller intéressé est invité à se manifester auprès du secrétariat.

Un plateau télévision sera organisé par l'office du tourisme le 11/04/2024 au moulin. Le Maire ne pourra pas y assister, tout élu intéressé est le bienvenu.

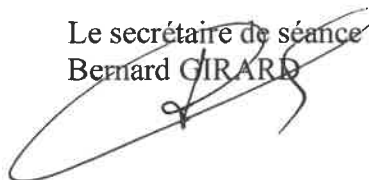
La première commission concernant le lancement de la procédure de révision du PLU aura lieu le lundi 15 avril 2024 à 14 heures.

Une conseillère demande quand sont prévus les travaux d'aménagement du sentier pour aller à Intermarché le long de l'avenue de Marnay la Ville, le Maire répond que ceux-ci sont prévus à l'automne 2024.

Le Maire,
Vincent BALLOT



Le secrétaire de séance
Bernard GIRARD



Liste des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 26/03/2024

2024/18	Vote du compte de gestion 2023	Approuvée
2024/19	Compte administratif 2023	Approuvée
2024/20	Affectation des résultats 2023	Approuvée
2024/21	Budget 2024	Approuvée
2024/22	Vote des taxes locales 2024	Approuvée
2024/23	Subventions aux associations 2024	15 contre
2024/24	Avenants travaux Maison France Services/poste/mairie	Approuvée
2024/25	Acquisition parcelles C 189 et ZE 57	Approuvée
2024/26	Sied 70 <u>optimisation</u> de l'installation de l'éclairage public	Approuvée
2024/27	Bibliothèque informatisation et acquisition de matériels demande de subvention auprès de la DRAC et CD 70	Approuvée
2024/28	Avis sur autorisation environnementale CCVM aménagement ZA les Plantes	Approuvée
2024/29	Demande de subvention fonctionnement MFS 2024	Approuvée